



NEOTREX LIQUIDO

 Date de révision: 19-06-2019
 Remplace la version:6

Version: 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit:** Neotrex líquido
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:** Détergent .
- Utilisations déconseillées:** Autres que celles recommandées.
- 1.3 Identification de la société:** **Industrias Vijusa, S.L. CIF : B-46200150**
- Adresse:** Pol. Industrial Cheste, Vial 4 – Parcela 8
46380 – Cheste (Valencia)
Espagne
Téléphone. – Fax. +(34) 962 512 707
Courriel: laboratorio2@vijusa.com
- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:** Centres Antipoison
et de Toxicovigilance (PARIS 01 40 05 48 48).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4; H302

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2; H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H318.

2.2 Éléments d'étiquetage



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Contient de l'alcools en C12-15, éthoxylés (rapport molaire moyen de 2 moles eO)

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances énumérées dans la liste des substances extrêmement préoccupantes (> 0,1 % m/m).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants



NEOTREX LIQUIDO

Date de révision: 19-06-2019
Remplace la version:6

Version: 7

3.2 Mélanges

Intervalle de concentration du composant (% poids/poids)	Numéro CE / Numéro d'enregistrement	Num. de CAS	Nom Chimique	Code de la classe et catégorie de danger; Code(s) des mentions de danger
≥10% et <25%	246-680-4	25155-30-0	Dodécylbenzènesulfonate de sodium	Acute Tox. 4;H302-Acute Tox. 4;H312-Eye Irrit. 2;H319
≥1% et <5%	225-768-6	5064-31-3	Trisodium nitrilotriacetate	Acute Tox. 4;H302-Skin Irrit. 2;H315-Eye Irrit. 2;H319-Carc. 2;H351
≥1% et <5%	500-195-7	68131-39-5	Alcools en C12-15, éthoxylés (rapport molaire moyen de 2 moles EO)	Acute Tox. 4;H302-Eye Dam. 1;H318
≥1% et <5%	203-868-0 01-2119488930-28	111-42-2	2,2'-iminodiéthanol	Acute Tox. 4;H302-Skin Irrit. 2;H315-Eye Dam. 1;H318-STOT RE 2;H373
≥1% et <5%		68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés	Acute Tox. 4;H302-Eye Dam. 1;H318
≥1% et <5%	266-929-0	67701-05-7	Fatty acids, C8-18 and C18-unsatd.	Skin Irrit. 2;H315-Eye Dam. 1;H318
≥1% et <5%	215-090-9 01-2119513350-56	1300-72-7	Sodium xylene sulfonate	Skin Irrit. 2;H315-Eye Irrit. 2;H319-STOT SE 3;H335
≥1% et <5%	200-661-7	67-63-0	Propane-2-ol	Flam. Liq. 2;H225-Eye Irrit. 2;H319-STOT SE 3;H336
≥0,1% et <1%	222-720-6 2120733841-56-0002	3586-55-8	(ethylenedioxy)dimethanol	Acute Tox. 4;H302-Skin Irrit. 2;H315-Eye Dam. 1;H318

* Il y a des composants avec limites de concentration spécifiques attribuées. Voir la rubrique 15.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des codes des mentions de danger mentionnées ci-avant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.
Contact oculaire:	Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre et faire appel à un médecin.
Inhalation:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
Contact cutané:	Retirer les vêtements souillés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon neutre. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritant pour la peau ou les muqueuses (inflammation). L'ingestion peut entraîner une irritation temporaire de l'appareil gastro-intestinal.

Provoque des lésions oculaires graves (effets irréversibles sur les yeux).

Lire l'étiquette avant utilisation. Aucune information supplémentaire disponible.

	<h1>NEOTREX LIQUIDO</h1>	Date de révision: 19-06-2019 Remplace la version:6
		Version: 7

<p>dans l'étiquetage.</p> <p>Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir la rubrique 10).</p> <p>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</p> <p>Non disponible.</p> <p>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Détergent</p>

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

La déclaration des substances n'est pas requise.

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Substance	Num. de CAS	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Sodium xylene sulfonate	1300-72-7	Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 7,6 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 53,6 mg/m ³
		Consommateurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 3,8 mg/kg bw/day
		Consommateurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 13,2 mg/m ³
Propane-2-ol	67-63-0	Travailleurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 888 mg/kg bw/day
		Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Longue durée: 500 mg/m ³
		Consommateurs. Cutanée. Effets systémiques. Longue durée: 319 mg/kg bw/day
Alcools en C12-15, éthoxylés (rapport molaire moyen de 2 moles EO)	68131-39-5	Travailleurs. Inhalation. Effets systémiques. Aigu: 294 mg/m ³
Trisodium nitrilotriacetate	5064-31-3	Travailleurs. Inhalation. Effets



NEOTREX LIQUIDO

Date de révision: 19-06-2019
Remplace la version:6

Version: 7

		<p>systemiques. Aigu: 9,6 mg/m³</p> <p>Travailleurs. Inhalation. Effets systemiques. Longue durée: 3,2 mg/m³</p> <p>Population générale. Inhalation. Effets systemiques. Aigu: 2,4 mg/m³</p> <p>Population générale. Oral. Effets systemiques. Aigu: 0,90 mg/kg bw/day</p> <p>Population générale. Oral. Effets systemiques. Longue durée: 0,30 mg/kg bw/day</p> <p>Population générale. Inhalation. Effets systemiques. Longue durée: 0,80 mg/m³</p>
--	--	---

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Substance	Num. de CAS	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Sodium xylene sulfonate	1300-72-7	<p>Eau douce: 0,32 mg/L</p> <p>Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 100 mg/L</p> <p>Rejets discontinus: 2,3 mg/L</p>
Propane-2-ol	67-63-0	<p>Eau douce: 140,9 mg/L</p> <p>Eau de mer: 140,9 mg/L</p> <p>Rejets discontinus: 140,9 mg/L</p> <p>Installation de traitement des eaux usées (ITEU): 2251 mg/L</p> <p>Sédiments: 552 mg/kg</p> <p>Sol: 28 mg/kg</p> <p>Empoisonnement secondaire: 0,16 µg/kg food</p>
Trisodium nitrilotriacetate	5064-31-3	<p>Rejets discontinus: 0,80 mg/L</p> <p>Eau douce: 0,93 mg/L</p> <p>Eau de mer: 0,093 mg/L</p>



NEOTREX LIQUIDO

Date de révision: 19-06-2019
Remplace la version:6

Version: 7

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle:	Porter un équipement de protection individuelle approprié conformément au règlement (UE) 2016/425.
Ventilation:	Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utiliser un extracteur local si nécessaire.
Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement respiratoire approprié.
Protection de la peau:	Éviter le contact avec la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques. Rincer et retirer immédiatement les gants après usage. Se savonner et se rincer les mains soigneusement après manipulation.
Protection des yeux:	Il est recommandé d'utiliser des lunettes de sécurité pour éviter le contact par éclaboussures.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide opaque
Couleur:	Vert clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable
Valeur du pH:	9,0 ± 1,0 (20 °C)
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Point de fusion:	Non applicable
Point d'ébullition:	~100 °C
Point d'éclair:	> 61 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité:	1,06 ± 0,050 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité:	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Propriétés oxydantes:	Non oxidizing
Propriétés explosives:	Not explosive
Limite inférieur d'explosion:	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable

9.2 Autres informations

Non applicable.



NEOTREX LIQUIDO

Date de révision: 19-06-2019
Remplace la version:6

Version: 7

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Non disponible.
- 10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales d'emploi.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:
- Polymérisation dangereuse: Ne présente pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.
- 10.4 Conditions à éviter: Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation.
Pas de précautions spéciales en dehors des règles d'hygiène générales pour la manipulation des produits chimiques.
- 10.5 Matières incompatibles: Acides inorganiques, Agents réducteurs forts, Isocyanates, Métaux purs et alliages sous forme de poudres, de vapeurs ou d'éponges, Métal et composés en métal toxiques, Nitrures, Sulfures inorganiques, Composés azoïques, composés diazoïques et hydrazines
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. D'autres gaz toxiques et/ou vapeurs sont aussi possibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voir les rubriques 2 et 3.

Aucune donnée sur le mélange lui-même n'est disponible.

Toxicité aiguë:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Ce mélange répond aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Cancérogénicité:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité pour la reproduction:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.
Danger par aspiration:	Ce mélange ne répond pas aux critères de



NEOTREX LIQUIDO

Date de révision: 19-06-2019
Remplace la version:6

Version: 7

classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

Substance	Toxicité orale aiguë (LD50)	Toxicité dermique aiguë (LD50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50)	Toxicité aiguë par inhalation (LC50 Vapeurs)
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	> 2000 mg/kg 1h (rat albino)			
Sodium xylene sulfonate	> 7000 mL/kg 1h (rat albino)	> 2000 mg/kg (Lapin)		> 557 mg/L 4h (rats mâles)
Propane-2-ol	> 2000 mg/kg 1h (rat albino)	> 2000 mg/kg 48h (Lapin)		> 5,0 mg/L 4h (rat albino)
Alcools en C12-15, éthoxylés (rapport molaire moyen de 2 moles EO)	1700 mL/kg 1h (rat albino)	> 2000 mg/kg 24h (rat)		> 1,5 ml/m ³ 4h (rat albino)
Trisodium nitrilotriacetate	4200 mg/kg 1h (rat albino)	> 10000 mg/kg 4h (Lapin)		
Alcools en C9-11 éthoxylés	> 2000 mg/kg 1h (rat albino)	> 2000 mg/kg 96h (rat)		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité aquatique aiguë: Non déterminé
 12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.
 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non applicable
 12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible.
 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:
 12.6 Autres effets néfastes: Non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Substance	Toxicité aquatique aiguë	Biodégradabilité	Potentiel de bioaccumulation
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	> 10 mg/L 72h (Oryzias latipes)	Facilement biodégradable	
Sodium xylene sulfonate	> 400 mg/L 96h (Pimephales promelas)	Facilement biodégradable	
Propane-2-ol	> 100 mg/L 96h (Oryzias latipes)	Facilement biodégradable	
Alcools en C12-15, éthoxylés (rapport molaire moyen de 2 moles EO)	> 0,40 mg/L 72h (Daphnia magna)		
Trisodium nitrilotriacetate	> 100 mg/L 72h (Pimephales promelas)	Facilement biodégradable	
Alcools en C9-11 éthoxylés	> 1,4 mg/L 72h (Algues)	Facilement biodégradable	

	<h1>NEOTREX LIQUIDO</h1>	Date de révision: 19-06-2019 Remplace la version:6
		Version: 7

		(Microcystis aeruginosa)	
--	--	--------------------------	--

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballage contaminé: Les récipients doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas réutiliser les emballages vides. Diluer et neutraliser le produit résiduaire. Faire éliminer le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conditions pour l'élimination: Conformément aux réglementations locales et nationales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport International des Marchandises Dangereuses par Route (ADR)

- 14.1 Numéro ONU: N/A
- 14.2 Désignation officielle de transport: Non soumis à l'ADR.
- 14.3 Classe: -
- 14.4 Groupe d'emballage: -
- 14.6 Code restriction de tunnel: -
- Étiquetage: -

Transport maritime (IMDG)

- 14.1 Numéro ONU: N/A
- 14.2 Désignation officielle de transport: Sans restriction.
- 14.3 Classe: -
- 14.4 Groupe d'emballage: -
- 14.5 Polluant marin: Non
- 14.6 IMDG-Code de group de ségrégation: -
- Étiquetage: -

Transport aérien (ICAO/IATA)

- 14.1 Numéro ONU: N/A
- 14.2 Désignation officielle de transport: Sans restriction.
- 14.3 Classe: -
- 14.4 Groupe d'emballage: -
- 14.6 Passenger aircraft: ACCEPTED
- Cargo aircraft: ACCEPTED
- Étiquetage:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non disponible.

		Date de révision: 19-06-2019 Remplace la version:6
		Version: 7

15.3 Composition des détergents (648/2004/CE)

Parfums:amyl cinnamal, limonene, benzyl salicylate

Agents de conservation:(ethylenedioxy)dimethanol

Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage conformément au Règlement (CE) n° 648/2004:

Contenance	Ingrédients
15 % ou plus, mais moins de 30 %	agents de surface non ioniques
5 % ou plus, mais moins de 15 %	agents de surface anioniques NTA (acide nitrilotriacétique) et sels
moins de 5 %,	parfums. Agents de conservation

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des codes des mentions de danger sous la rubrique 3:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H312: Nocif par contact cutané.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351: Susceptible de provoquer le cancer
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

End use: Utilisateur professionnel

Références bibliographiques:

1. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
3. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en



NEOTREX LÍQUIDO

Date de révision: 19-06-2019
Remplace la version:6

Version: 7

vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Date de révision: 05/07/2019

Version: 7

Raison de la révision: Changes in Section 1.
Changes in Section 9.